

Budget Annexe du Service Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2002 en application de la nomenclature M49

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'instruction budgétaire et comptable M49 est applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Les résultats de l'exercice 2002 du Service Assainissement ont été les suivants :

Section d'investissement

* solde des réalisations 2002 :	7 780 353,90 €
* solde des restes à réaliser 2002 :	- 9 266 244,00 €
	- 1 485 890,10 €

Le programme d'équipement 2002 fait apparaître au 31.12.2002 un besoin d'autofinancement de 1 485 890,10 € qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2002.

Section d'exploitation

* résultat d'exploitation du budget 2001 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2002 : (4 782 536,02 € - 4 529 161 €)	253 375,02 €
* résultat d'exploitation de l'exercice 2002	3 109 016,10 €
Excédent de clôture 2002	3 362 391,12 €

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine-Eau-Assainissement, le Conseil Municipal est invité à affecter par décision modificative au budget de l'exercice courant du Service Assainissement une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

Section d'investissement

* Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2002 :	1 485 890,10 €
arrondis à	1 486 000,00 €
* Annulation d'un report d'emprunt sur l'imputation 16-1643-89146 CS 30800	14 694,00 €

Financement complémentaire du programme d'investissement 2003

* Affectation pour réduire l'emprunt inscrit au BP 2003 Traitement complet de l'azote 16-1641-99002 CS 30800	1 000 000 €
* Affectation pour abonder les travaux de construction du bâtiment administratif au CTM 23-2313-96002 CS 30800	260 000 €
* Affectation pour le financement d'un ouvrage secteur chemin de Vieilley 23-2315-98005 CS 30300	300 000 €

La reprise sur l'excédent d'exploitation pour autofinancer les opérations précitées se traduira par une ouverture de crédits en recettes de 3 060 694 € au chapitre 10 – Article 1068 CS 30800 et une réduction d'égal montant de l'excédent d'exploitation inscrit au chapitre 002.002 CS 30800.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du Service Assainissement pour une affectation ultérieure s'élèvera à 301 697,12 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT - RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2002

ASSAINISSEMENT	Résultat à la clôture de l'exercice 2001 (1)	Part affectée à l'investissement 2002 (2)	Résultat de l'exercice 2002 (3)	Résultat de clôture 2002
Investissement	1 672 615,62		6 107 738,28	7 780 353,90 (1) + (3)
Exploitation	4 782 536,02	4 529 161,00	3 109 016,10	3 362 391,12 (1) - (2) + (3)
Total	6 455 151,64	4 529 161,00	9 216 754,38	11 142 745,02

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2002

ASSAINISSEMENT	Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	21 472 955,05	9 128 115,00	30 601 070,05
Titres de recettes émis	20 336 216,84	12 984 790,07	33 321 006,91
(Y compris recettes rattachées à l'exercice)			
Réduction de titres	63 738,95	3 340 120,93	3 403 859,88
Recettes nettes	20 272 477,89	9 644 669,14	29 917 147,03
Restes à réaliser	1 197 728,00		1 197 728,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	24 821 958,07	7 124 398,00	31 946 356,07
Engagements	25 894 189,18	6 699 797,88	32 593 987,06
Mandats émis	15 430 217,18	6 699 797,88	22 130 015,06
(Y compris dépenses rattachées à l'exercice)			
Annulation de mandats	1 265 477,57	164 144,84	1 429 622,41
Dépenses nettes J = H-I	14 164 739,61	6 535 653,04	20 700 392,65
Dépenses engagées non mandatées	10 463 972,00		10 463 972,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	6 107 738,28	3 109 016,10	9 216 754,38
Déficit			
Restes à réaliser			
Excédent			
Déficit	- 9 266 244,00		- 9 266 244,00

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2003.